

**LE CENDRE**  
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 17 MAI 2023

Date et heure de la séance : 24 MAI 2023 à 18 h 30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 19

Absents avec procuration : 10

**Présents** : Mmes Jacqueline BOLIS - Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mme Karine VALLUY.

**Absents avec procuration** : Mme Nastascia ACCOT procuration à Mme Christel MARCHENAY - M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN procuration à M. Pierre MESURE - M. Florian CATINOT procuration à Mme Sylvie PARIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Christelle GERMAIN procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. José MAGALHAES procuration à Mme Karine VALLUY - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Sébastien MORIN - M. Jean-François RAZAVET procuration à M. Pierre FERNAND - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Adrienne LIBIOUL.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine VALLUY.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

**N° 23/05/24/009**

**OBJET : Mise en place d'un système de vidéoprotection - Demande de subvention au titre du F.I.P.D et du fonds régional.**

Monsieur MORIN informe le conseil municipal du lancement de la mise en place d'un système de vidéoprotection sur le territoire de LE CENDRE.

La commune souhaite installer un système de vidéoprotection afin de permettre la surveillance de certains lieux et de limiter les actes d'incivilité ou de délinquance. Les infractions récentes sur les bâtiments communaux, les dégradations multiples sur les arrêts de bus ou la halte ferroviaire ont conforté la commune dans son souhait de déployer ce système comme l'ont déjà fait une très grande majorité des communes limitrophes.



Des échanges ont eu lieu durant l'année 2022 avec les services de l'Etat. Ainsi, le référent sûreté de la Préfecture du Puy-de-Dôme a pu largement conseiller la collectivité dans la préparation et la future mise en œuvre de la vidéoprotection. Les objectifs à atteindre pour concrétiser ce projet, sont d'avoir un maillage serré des secteurs à surveiller, de donner la priorité aux sites ne pouvant être traités par d'autres moyens techniques ou humains efficacement, de planifier le déploiement par étapes dans le temps et d'aider le service de police municipale dans le suivi des événements touchant l'ordre public.

La commune a donc été découpée en 5 secteurs, privilégiant les entrées de villes, le centre-ville et les intersections des carrefours secondaires, notamment à proximité des groupes scolaires.

La collectivité souhaite privilégier pour 2023 les entrées de ville et le centre bourg (Place Grassion-Fredot, Place de l'Eglise et la halte ferroviaire). Une seconde campagne en 2024 permettra de compléter l'installation pour les entrées de chaque secteur et les abords de certains bâtiments communaux.

L'installation engendrera en 2023 la pose de quinze caméras dont des caméras de lecteur automatique de plaque d'immatriculation (L.A.P.I.) aux entrées de ville et des caméras d'ambiance selon les angles de vue recherchés. Un Central de Supervision Urbain (C.S.U.) sera nécessaire pour pouvoir consulter les images en direct et réaliser des enregistrements.

La communication sera largement diffusée à la population afin de l'informer de cette mise en place. Des panneaux d'informations prévenant de la mise en place du système seront placés aux entrées de ville.

Le plan de financement se présente comme suit :

Descriptif	Dépenses en € HT	Financement	Recettes en € HT
Mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune (caméras et C.S.U.)	52 398,51 €	Etat - FIPD : 40 %	38 159,40 €
Raccordement des caméras de la commune sur le réseau d'éclairage (convention TE63)	43 000 €	TE63	21 500 €
		Région - Intervention régionale pour la sécurité des auvergnats et des rhônalpins (50% des travaux à la gare)	2 592,70 €
		Autofinancement communal	33 146,41 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>95 398,51 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>95 398,51 €</b>

Après avoir exposé au Conseil Municipal l'ensemble du projet de mise en place d'un système de vidéoprotection, Monsieur MORIN précise qu'il a également été présenté à la commission « sécurité » lors de sa séance du 15 mai 2023, et invite maintenant l'Assemblée Délibérante à bien vouloir :

- Valider le projet de mise en place d'un système de vidéoprotection,
- Autoriser le Maire à constituer et à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat pour le FIPD et de la Région pour l'intervention régionale pour la sécurité des auvergnats et des rhônalpins, ainsi qu'auprès de tout autre financeur potentiel.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



**Karine VALLUY**



Le Maire,

  
**Hervé PRONONCE**

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le **25 MAI 2023**  
Reçu en préfecture le **25 MAI 2023**

La Directrice Générale des Services,

  
**Caroline SOULIGOUX.**